



FICHE PROGRAMME FIFPL E-LEARNING

NOMENCLATURE GENERALE DES ACTES PROFESSIONNELS

PUBLIC :

Infirmier(e) Diplômé (e) d'Etat exerçant en libéral

INTERVENANT ET CONCEPTEUR :

Infirmière formatrice exerçant en libéral ayant une bonne maîtrise des outils conventionnels et une expertise en Nomenclature.

DU FIPA en cours

DUREE :

Formation à distance (E-LEARNING) de 7 heures

RESUME :

La nomenclature est l'objet de multiples interprétations qui peuvent être lourdes de conséquences en matière de facturation c'est pourquoi l'infirmier(e) libérale doit connaître ses droits et obligations dans le cadre conventionnel, et s'engage à respecter les tarifs conventionnels et la NGAP pour la facturation des soins qu'il dispensera dans le cadre de cette convention.

Mais dans la pratique quotidienne, cette application de la nomenclature est un exercice complexe et demande des connaissances spécifiques.

Cette formation de 7 heures à distance, conçue par une infirmière formatrice apportera des données théoriques et pratiques indispensables pour optimiser l'application de la NGAP en respectant les règles conventionnelles.

La formation est conçue de manière extrêmement modulaire, pour favoriser la mémorisation des nombreux éléments suivis et faciliter le suivi de la formation, notamment pour les apprenants aux agendas chargés et morcelés.

Notre méthodologie permet ainsi à chaque infirmier(e) d'arrêter et reprendre la formation à n'importe quel moment, selon ce qui est le plus pratique pour lui ou elle, afin de s'adapter au mieux à son emploi du temps, sans que la progression ne soit perdue ou perturbée.

OBJECTIFS :

- Comprendre les origines de la NGAP
- Appliquer les cotations contenues dans la NGAP en fonction des soins prescrits et des règles de facturation (déplacements, dimanche, nuit, cumul des actes, soins liés à la dépendance, MAU, MCI et MIE)
- Maîtriser les nouveautés 2019/2020 de l'avenant 6 :
- Nouvelles cotations
- Nouvelles dérogations ou règles
- Modification de cotations existantes
- Être autonome dans sa facturation même dans les cas complexes (patients diabétiques, perfusions article 5 Ter ...)
- Evaluer l'impact d'une application erronée de la NGAP (indus, pénalités, impact sur l'économie de la santé)
- Analyser sa pratique en termes de cotation et de facturation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

➤ **METHODES PEDAGOGIQUES**

- Méthodes affirmative expositive et démonstrative : cours magistral (décontextualisation)
- Méthode interrogative : questionnement sur les connaissances des apprenants avant apport théorique (contextualisation)
- Méthode expérientielle : analyse de cas cliniques, analyse des pratiques en termes de facturation et cotation (décontextualisation, recontextualisation)

Les méthodes et techniques pédagogiques, adaptées à la spécificité du e-learning, alternent apports théoriques et activités interactives :

Quiz, cas cliniques et exercices de cotation, etc...

Un chat est accessible pendant toute la période de formation, animé par Me BAX.

CONTENU :

La formation est découpée en 6 grands chapitres :

- Chapitre 1 : Introduction (2 modules)
- Chapitre 2 : L'historique de la profession (3 modules)
- Chapitre 3 : La NGAP (1 module)
- Chapitre 4 : La cotation des soins de pratique courante (8 modules)
- Chapitre 5 : La cotation des soins spécialisés (10 modules)
- Chapitre 6 : Conclusion (1 module)

Contacts : Enzym – 41 rue de Finlande 69300 Caluire et Cuire (siège social) 9 Cours d'Herbouville 69004 Lyon (Bureaux)

Les chapitres doivent être suivis de manière linéaire.

Par exemple, l'accès au chapitre 2 est bloqué tant que le chapitre 1 n'a pas été complété.

METHODES D'EVALUATION :

Un questionnaire portant sur les pratiques habituelles et les connaissances sur la thématique abordée est proposée en début et en fin de parcours avec un retour donné à l'apprenant sur ses résultats.

Une évaluation intermédiaire est proposée à chaque fin de module afin de permettre à l'apprenant de s'entraîner et de vérifier la bonne compréhension des notions abordées, et d'apporter des précisions et compléments d'information.

Un questionnaire d'évaluation du niveau de satisfaction sera proposé en fin de parcours permettant aux apprenants de donner leur avis sur l'ensemble du parcours.

La participation de l'apprenant sera sanctionnée par une attestation de formation remise en fin de parcours. L'apprenant dispose d'un rapport de connexion et de résultats téléchargeables sur son espace personnel de formation ou envoyés par mail après validation du parcours dans sa totalité.